Fiche d'inscription*

à retourner par fax au 03 29 70 57 44 ou par courrier à :
JDA Formation (Martin Média) - 10, avenue Victor Hugo – 55800 Revigny-sur-Ornain.

❒ **Madame** ❒ **Mademoiselle** ❒ **Monsieur**

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone portable |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

E-mail participant .....

Date et signature du stagiaire

Collectivité territoriale ou Association de rattachement

Nom de la collectivité .....

E-mail responsable formation .....

Adresse .....

.....

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Téléphone |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cachet de la collectivité ou de l'association

S'inscrit à la formation suivante
(cocher la case correspondante)

SESSION A (590 € TTC)
Responsabilité civile et pénale des organisateurs d'ACM
❒ 14 juin 2011 à Paris (75)

SESSION B (949 € TTC)
Réglementation des ACM : actualiser ses connaissances
❒ 20 et 21 juin 2011 à Paris (75) ou ❒ 10 et 11 octobre 2011 à Paris (75)

SESSION C (590 € TTC)
Contrat d'engagement éducatif : mode d'emploi
❒ 17 octobre 2011 à Lille (59)

SESSION D (590 € TTC)
Mobiliser les jeunes et dynamiser un accueil de jeunes
❒ 25 octobre 2011 à Paris (75)

Avec votre inscription
- ♦ Le kit pédagogique complet
- ♦ Le(s) déjeuner(s)

Renseignements
jda@martinmedia.fr

* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS Martin Média - JDA Formation. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation. **Martin Média / JDA Formation est agréé comme prestataire de la formation continue avec le n° 41 55 0016355.**

Formation des Responsables de structures et des Professionnels de l'Animation

© Fotolia.com

LE JOURNAL DE l'Animation
DES PROFESSIONS, DES FORMATIONS, DES ACTIONS : UNE PASSION

Nous proposons aussi des formations sur mesure en fonction de vos besoins.
N'hésitez pas à nous contacter : jda@martinmedia.fr

Les professionnels de l'animation, qu'ils soient animateurs ou directeurs de structures, ont à faire face à une multitude de mutations : évolutions des attentes du public (en particulier chez les jeunes), modifications constantes du cadre juridique (les ACM en sont la meilleure illustration !) ou « valse » des dispositifs de financement des projets. Il leur est donc nécessaire d'acquérir de solides repères ou de compléter leur formation autour d'éléments fondamentaux de leur univers professionnel.

Fort de son expertise et de sa connaissance du secteur, *Le Journal de l'Animation* vous propose des formations :

- ➜ répondant parfaitement aux attentes des responsables ou directeurs de structures, mais aussi aux animateurs salariés ;
- ➜ offrant un accompagnement individualisé des demandes ;
- ➜ s'appuyant sur de nombreux cas concrets ;
- ➜ encadrées par des formateurs ayant une connaissance approfondie et pratique des spécificités et des problématiques du secteur de l'animation.

Les formateurs

Yannick Dubois : Juriste, titulaire d'un troisième cycle en droit. Spécialiste du droit des mineurs, il intervient en qualité de formateur et conseil auprès des professionnels de l'enfance.

Roselyne Van Eecke : Jusqu'en septembre 2009, inspectrice Jeunesse et Sports. Désormais formatrice, enseignante, formatrice de formateurs (Université d'Angers, ENACT, CNFPT…) et chargée de mission d'ingénierie de formation pour une association nationale.

Matthieu Garnier : Animateur puis directeur, il est aujourd'hui formateur et consultant auprès des collectivités et des associations. Il les accompagne sur les thématiques de l'animation, du développement local et du management.

Le kit pédagogique fourni :

- ♦ Un support pédagogique bâti sur de multiples situations et cas concrets.
- ♦ Un hors-série du *Journal de l'Animation* sur le thème de la session.
- ♦ Un an d'abonnement au *Journal de l'Animation*.

les formations

SESSION A (1 jour)

Responsabilité civile et pénale des organisateurs d'ACM

14 juin 2011 à Paris (75)

Objectif : Permettre aux intervenants des ACM (organisateurs, directeurs, animateurs) de mieux prendre en compte le risque juridique dans leur pratique professionnelle.

- – Suffit-il d'appliquer la réglementation ? Le point de vue des tribunaux.
- – Les notions juridiques de la responsabilité civile et pénale.
- – La responsabilité civile et pénale de chaque acteur (organisateur, directeur, animateur) à travers l'étude de cas réels issus de la jurisprudence.

SESSION B (2 jours)

Réglementation des ACM : actualiser ses connaissances

20 et 21 juin 2011 à Paris (75) ou 10 et 11 octobre 2011 à Paris (75)

Objectif : Permettre aux organisateurs, directeurs ou animateurs d'ACM de vérifier et d'actualiser leurs connaissances réglementaires pour assurer au mieux la sécurité des mineurs en accueils collectifs.

- – La réglementation et son cadre juridique : enjeux et limites.
- – Point actualisé sur la réglementation des accueils et séjours : champ d'application, conditions d'encadrement et de déclaration.
- – L'hygiène et la sécurité : locaux, santé, hygiène alimentaire, transports et déplacements, sécurité incendie, contrôles et inspections.
- – Activités : quelles obligations réglementaires ? Quelles précautions prendre ?

SESSION C (1 jour)

Contrat d'engagement éducatif : mode d'emploi

17 octobre 2011 à Lille (59)

Objectif : Appréhender les conditions de mise en œuvre du contrat d'engagement éducatif (C2E) pour prévenir les risques de contentieux.

- – Historique de la mise en place du C2E
- – Les conditions de mise en œuvre du C2E liées à l'employeur.
- – Les conditions de mise en œuvre du C2E liées au salarié.
- – Le contenu du contrat : à partir d'un contrat-type.
- – Les obligations sociales en matière de C2E.

SESSION D (1 jour)

Mobiliser les jeunes et dynamiser un accueil de jeunes

25 octobre 2011 à Paris (75)

Objectif : Élaborer de nouveaux outils pour mobiliser la population jeune autour de sa structure.

- – La jeunesse, quelle jeunesse ? Un public et des enjeux à définir.
- – Interventions plurielles pour public pluriel.
- – Animateur jeune, quelle posture pédagogique ?